

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 025 542

②1 N° d'enregistrement national : **15 51841**

⑤1 Int Cl⁸ : *E 04 F 13/075 (2016.01), E 04 F 13/24, 13/08, A 47 K 3/30*

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

⑫② Date de dépôt : 05.03.15.

⑫③ Priorité : 08.09.14 DE 202014104236.9; 15.12.14 DE 202014106049.9.

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la demande : 11.03.16 Bulletin 16/10.

⑫⑤ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *MUNCH PAUL-JEAN — GR.*

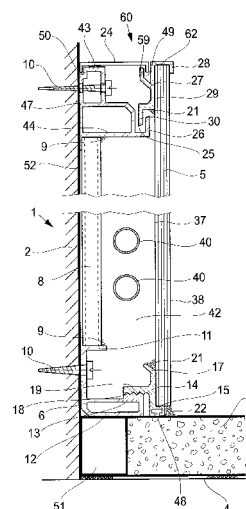
⑦② Inventeur(s) : *MUNCH PAUL-JEAN.*

⑦③ Titulaire(s) : *MUNCH PAUL-JEAN.*

⑦④ Mandataire(s) : *CABINET HERRBURGER.*

⑫④ INSTALLATION POUR L'HYGIENE DU CORPS.

⑫⑤ Installation pour l'hygiène du corps avec un revêtement du côté du bâtiment de parties du bâtiment (2) par l'intermédiaire d'éléments muraux plats en forme de panneaux (5), qui sont pourvus de profils (14, 31, 41, 60) agencés à l'arrière, lesquels sont raccordés de façon échangeable à un support monobloc (1) du côté du bâtiment.



FR 3 025 542 - A3



Domaine de l'invention

L'invention concerne une installation pour l'hygiène du corps avec un habillage du côté du bâtiment par l'intermédiaire d'éléments muraux plats en forme de panneaux, tels qu'ils sont utilisés dans un espace de salle de bains.

Etat de la technique

Un système de mur équipé de panneaux en verre pour la conception d'un espace intérieur de bâtiment avec au moins un panneau en verre a été divulgué par le document EP 1 710 363 B1, lequel panneau est fixée par l'intermédiaire de deux profilés de bâtiment, qui sont à raccorder au bâtiment, et de deux panneaux en verre coopérant avec les derniers et à fixer au panneau en verre, de façon à ce que le panneau en verre ainsi monté peut être agencé essentiellement horizontalement, pendant que le poids entier du panneau en verre repose sur le paire de profilés inférieurs et la face frontale du panneau en verre dans la situation montée est simultanément dépourvue d'éléments des profilés support de bâtiment ou de panneaux en verre.

Un autre système d'habillage d'un mur est démontré par le document DE 10 2007 041 362 A1, dans lequel le système d'habillage comporte une plaque d'habillage avec un système de fixation inférieur pour la fixation de la plaque d'habillage dans la région de son bord inférieur et un système de fixation supérieur pour la fixation de la plaque d'habillage dans la région de son bord supérieur.

Les travaux de rénovation des espaces de salles de bains ou de douche démodées sont partiellement réalisés à raison d'énormes modifications constructives. En particulier lorsqu'il s'agit d'enlever les baignoires âgées et de vouloir installer les installations de douches qui sont aujourd'hui préférées. Dans ce cas-là, particulièrement une partie du mur est couverte de vieux carrelages et la partie qui a été occupée par la baignoire est dépourvue de carrelages. Rénover toutes ces parties murales avec un nouveau carrelage demande beaucoup de temps et est très coûteux.

But de l'invention

Le but de l'invention est de concevoir une installation pour l'hygiène du corps avec des moyens simples, qui ne demande pas beaucoup de temps et qui est, de plus, réalisée à un prix avantageux et de façon durable et neuve.

Exposé et avantages de l'invention

L'objectif de l'invention est atteint avec les caractéristiques décrites ci-dessous.

L'invention offre de façon unique la possibilité d'exécuter une rénovation et aussi une nouvelle conception d'un espace de salle de bains d'un bâtiment neuf avec des moyens simples mais très efficaces. Pour ce faire, des éléments muraux plats en forme de panneaux sont utilisés qui peuvent se présenter par les matériaux les plus divers. Des panneaux en verre ou des panneaux en matière plastique, mais aussi en métal et d'autres éléments plats se sont avérés comme particulièrement convenables pour cette application. L'utilisation d'éléments muraux plats en forme de panneaux permet d'éviter des travaux de construction considérables. Dans ce cas, il est principalement possible de concevoir uniquement la région d'une séparation de douche ou d'une région de baignoire avec les éléments muraux en forme de panneaux. Au sens de l'invention, il est aussi tout à fait possible d'habiller l'ensemble mural de la conception d'espace avec de tels éléments muraux plats en forme de panneaux. Une telle façon de procéder offre à plusieurs égards une installation optimale qui est d'un côté très intéressante du point de vue conception, par exemple par une exécution en différentes couleurs, et répond aussi bien aux exigences hygiéniques modernes. Par ailleurs, l'utilisation de la fixation inventive des éléments muraux en forme de panneaux demande seulement des durées de travaux très courtes.

Comme, surtout dans des bâtiments anciens, les murs existants ne sont pas dans un état optimal, ce qui signifie qu'ils ne sont pas à plomb et qu'ils ne sont pas tout droit dans l'extension longitudinale, l'idée inventive en connexion avec une construction en forme de cadre affixé au mur existant peut apporter une solution. Surtout avec la conception en forme de cadre de la sous-structure, qui

représente une pièce d'un raccordement entre le mur existant et les éléments muraux neufs à introduire, il est possible d'égaliser les défauts de construction existants par l'intermédiaire de nivellements de la construction de cadre.

5 Une telle construction de cadre consiste essentiellement d'éléments de distance ou intermédiaires s'étendant verticalement, qui sont raccordés horizontalement à un profilé du côté supérieur et un profilé du côté inférieur pour former un cadre statique. Une telle construction garantit que les profilés du côté supérieur et du côté
10 inférieur s'étendent absolument de façon parallèle et crée en même temps une parfaite différence de distance entre les profilés à l'aide de l'élément intermédiaire. Une telle procédure réduit les temps de montage et ainsi les erreurs de montage sont éliminées en même temps qui peuvent se produire par exemple dans l'état de la technique
15 représenté.

Par ailleurs, avec des matériaux isolants appropriés, p. ex. entre la construction de cadre du côté du mur ou directement sur la face arrière de l'élément mural, un isolement additionnel sonore et thermique peut être obtenu.

20 La partie suivante du raccordement entre le mur existant de la salle, la construction de cadre montée et le nouvel élément mural à raccorder est initialement formée par un élément profilé inférieur qui présente une branche inférieure contactant le sol, qui peut être pourvue d'un élément d'étanchéité. C'est sur cette branche contactant le sol que
25 s'effectue en même temps le transfert des charges de l'élément en forme de panneau. Ce profilé est fixé à la face arrière de l'élément en forme de panneau par l'intermédiaire d'un assemblage collé. Cependant une pièce en saillie configurée pour former la construction de cadre est prévue en même temps sur ce profilé, laquelle pièce vient s'engager en
30 connexion avec une première pièce d'un raccordement pour aligner à plomb l'élément en forme de panneau sur la construction de cadre. Dans ce cas, la deuxième pièce du raccordement, qui se trouve du côté du mur et peut être une pièce de la fixation au mur, présente une forme complémentaire de sorte qu'une connexion par la forme et aménagée
35 avec un engrenement est assurée entre la première et la deuxième pièce

du raccordement. Grâce à une telle connexion par la forme des deux pièces moulées, il est possible, après la pose de l'élément en forme de panneau, de procéder à une modification de la position, ici dans la région inférieure, de telle façon qu'un agencement à plomb de l'élément mural est donné.

Afin de retenir l'élément mural aussi dans la région supérieure, à cet endroit une autre connexion est prévue par collage avec un profilé. Dans ce cas, ce profilé présente préférentiellement un enjambement sur la face avant de l'élément mural en forme de panneaux. Grâce à cet enjambement, qui peut aussi bien être réalisé par l'intermédiaire d'un profilé séparé, il est impossible pour l'élément mural en forme de panneaux de se détacher volontairement complètement du profilé de raccordement, par exemple en raison d'assemblages collés endommagés ou se décollant.

Différentes options se présentent pour exécuter un tel raccordement avec la construction de cadre. Dans une exécution préférée, il est possible d'exécuter la terminaison supérieure par un profilé séparé lequel n'est pas raccordé au profilé de raccordement supérieur et répond néanmoins au niveau de sécurité souhaité. Dans ce cas, le profilé est aménagé de façon à ce que la face avant présente un enjambement et la fixation s'effectue sur le profilé du côté du mur. Grâce à cet arrangement, un placement sécurisé de l'élément est possible indépendamment du raccordement du profilé de raccordement supérieur. Ce profilé peut offrir en même temps une terminaison supérieure sécurisée.

Le profilé de raccordement supérieur est connecté au support du côté du mur par l'intermédiaire d'une connexion par fiches qui est aménagée avec jeu. Cette connexion par fiches s'étend par exemple sous une inclinaison de sorte que l'introduction et par-là quasiment un accrochement de l'élément en forme de panneau est possible d'une manière simple. La connexion par fiches peut aussi bien être exécutée par des branches s'étendant tout droit.

Le support mural décrit ci-avant a de multiples applications ; ainsi, en plus de l'espace de douche, le support mural peut être utilisé et exécuté de façon peu couteuse au-dessus des

baignoires et aussi pour un habillage général d'espace. Derrière les éléments muraux, qui, en raison du support, sont montés à distance par rapport au mur du bâtiment, des conduites d'approvisionnement, sous forme de raccords d'eau ou aussi de dispositifs d'illumination, peuvent être posés sans problème. En cas d'une exécution dans laquelle des perçages se trouvent dans l'élément mural, il est possible de raccorder les conduites transportant de l'eau à une robinetterie sur et dans les éléments muraux.

La combinaison de profilés muraux avec des éléments de paroi de séparation est aussi bien possible, parce que de cette façon il est possible de boucher la région de l'installation pour l'hygiène du corps orienté latéralement dans l'espace ou vers l'avant. Dans ce cas, de tels profilés muraux peuvent être aménagés de sorte que des éléments en verre fixes ou similaires ou aussi bien des éléments en verre mobiles sont utilisés.

Surtout dans le domaine de l'aménagement de l'intérieur, et dans ce cas tout particulièrement lors des travaux de rénovation, les éléments muraux de l'invention s'offrent à substituer les habillages de mur existants de façon peu coûteuse et rapidement, sans avoir à enlever ou à remplacer les anciens revêtements de mur existants à des couts exorbitants. En cas d'une exécution en verre ou en matière plastique, il est possible de recouvrir la surface murale de l'élément en verre par collage ou de la sabler ou de travailler sur elle avec un agent caustique ou de la couvrir ou de l'imprimer. Dans ce cas, les modes de réalisation les plus divers sont sans limites. En raison du mode de construction, il est possible d'utiliser plusieurs éléments les uns à côté des autres, mais aussi les uns au-dessus des autres.

Dessins

L'invention sera expliquée en détail sur la base des modes de réalisation choisis et illustrés dans les dessins, dans lesquels :

- la figure 1 montre dans un premier mode de réalisation illustré en coupe un élément mural avec les supports nécessaires,
- la figure 2 montre la même illustration comme figure 1, cependant dans une réalisation modifiée,

- la figure 3 montre une illustration en coupe d'un élément mural dans une autre réalisation en connexion avec un support du côté du mur,
- la figure 4 montre la même illustration comme figure 3, cependant dans un autre mode de réalisation préférée du support supérieur,
- la figure 5 montre une illustration en perspective avec un agencement d'un support du côté du mur,
- la figure 6 montre la même illustration comme figure 5, cependant avec placement partiel d'un élément mural, de même qu'un agencement de parois de séparation,
- la figure 7 montre une vue du haut sur un agencement d'éléments muraux avec des parois de séparation aménagées sur le côté,
- la figure 8 montre une illustration en détail de deux éléments muraux agencés sous un angle et avec la réalisation d'un raccordement.

Description de modes de réalisation de l'invention

La figure 3 représente un support 1 qui est affixé à une partie du bâtiment 2, par exemple en forme d'un mur, au moyen de fixations 10. Le support 1 consiste essentiellement d'un profilé 7 du côté supérieur et d'un profilé 6 du côté inférieur. Un élément intermédiaire 8 en forme d'un profilé ou similaire est inséré entre les profilés 6 et 7 au moyen de raccords 9. L'utilisation au moins d'un élément intermédiaire 8 assure dans tous les cas d'établir une distance exacte entre les profilés 6 et 7 lorsqu'ils sont affixés à la partie du bâtiment 2.

Dans ce cas, le profilé 6 est représenté comme posé sur un revêtement du sol 3 se trouvant sur un sol 4. Le profilé 6 présente une branche de raccordement 11 pour raccorder l'élément intermédiaire 8. Depuis une branche du sol 13 une partie en saillie est représentée avec des saillies 13, qui, avec des aménagements complémentaires comme approfondissements 18, garantit un ajustage par rapport à l'alignement à plomb de l'élément mural 5.

Sur sa face inférieure l'élément mural 5 touche une branche contactant le sol 15 d'un élément profilé 14. Une branche de contact 16 est prévue sous un angle de 90° par rapport à la branche

contactant le sol 15, qui ne n'enveloppe pas le bord inférieur de l'élément mural 5. Cette branche de contact 16 est raccordée à une face arrière 37 de l'élément mural 5 par l'intermédiaire d'une surface de raccordement 20 via un assemblage collé ou vissé. Afin de garantir une autre sécurisation de cet assemblage collé, un membre angulaire 17 part de la branche de contact 16 en s'étendant de sorte qu'un espace pour la masse de scellement 21 est créé entre le membre angulaire 17 et la face arrière 37. En même temps, une branche d'ajustage 19 avec les approfondissements 18 est représentée en saillie depuis la branche de contact 16. C'est au moyen des approfondissements 18 et les saillies 13 qu'une possibilité d'ajustage est rendue possible dans la région du sol. La région entre le revêtement du sol 3 et le bord inférieur de l'élément mural 5 peut être obturé par l'intermédiaire d'une masse de scellement 22.

D'une manière sûre, le mode de réalisation décrit ci-avant garantit un ajustage et en même temps un transfert de charge pour l'élément mural 5 dans la région inférieure.

Dans un premier mode de réalisation, la région supérieure de l'élément mural 5 est aménagée par l'intermédiaire d'un profilé de raccordement 31 lequel présente un enjambement 28 par dessus la partie supérieure de l'élément mural 5. L'enjambement 28 se transforme en une branche de contact 27 du côté arrière, laquelle est fixée sur une face arrière 37 de l'élément mural 5 au moyen d'un assemblage collé ou vissé. Un membre angulaire 17 existe également sur l'extrémité libre de la branche de contact 27 de sorte que la masse de scellement 21 peut également être introduite entre ce membre angulaire 17 et la surface 37. Une branche d'enclenchement 30, qui dans un mode de réalisation préféré s'étend sous un angle aigu depuis la branche de contact 27, part depuis la branche de contact 27. L'aménagement de la branche d'enclenchement 30 inclinée permet de réaliser d'une façon simple un raccordement au profilé 7 pourvu d'un jeu. A cette fin, le profilé 7 présente une entaille 25 qui est limitée par l'intermédiaire d'une branche de retenue 26 avant. On peut procéder à un montage simple de l'élément mural 5 dans cet espace de l'entaille 25 par l'intermédiaire d'un agencement oblique de l'élément mural 5, telle

que représentée dans la figure 5, en exécutant un mouvement dans la direction de mouvement 32 et un basculement ultérieur dans la direction de mouvement 33. Une fois que l'élément mural 5 est dans sa position horizontale, il est déplacé dans la direction de mouvement 34 qui garantit un assemblage du raccordement pour la réalisation de la connexion par la forme à côté de la pose sur le revêtement du sol 3. Au cas où l'élément mural 5 ne s'étendrait pas sur toute la hauteur du mur, il est aussi bien possible de terminer la terminaison supérieure entre l'élément mural 5 et la partie du bâtiment 2 par l'intermédiaire d'un recouvrement 24.

La figure 4 montre une réalisation modifiée de la région supérieure. Dans un autre mode de réalisation préféré, l'enjambement 28 fait partie d'un profilé séparé 39. Outre de servir à la sécurité contre un détachement de l'élément 5 du profilé de raccordement 31 ou 41, le profilé 39 sert en même temps de recouvrement supérieur de l'espace creux derrière l'élément 5. Dans ce cas, le profilé 39 est raccordé de façon amovible au profilé 7 par l'intermédiaire d'un raccordement 40. Dans ce cas, dans la région du raccordement à l'élément mural 5, le profilé de raccordement 41 présente une branche de contact 27 droite.

Une réalisation exemplaire d'une installation pour l'hygiène du corps dans des parties de bâtiment 2 agencées sous un angle l'une par rapport à l'autre est représentée dans la figure 5. Dans ce cas, les supports 1 ont été affixés après un alignement sur les parties du bâtiment 2. Comme illustré particulièrement clairement dans cette représentation, il est possible de monter le support 1 de façon fonctionnelle sur n'importe quel sol d'un bâtiment ou d'une partie du bâtiment 2. Dans ce cas, il est sans importance si plusieurs supports 1 sont placés les uns à côté ou au-dessus des autres.

Dans ce mode de réalisation d'après la figure 5, le plancher de douche 3 a été représenté dans la région inférieure du sol. La branche du sol 12 du profilé 6 s'appuie sur ce plancher de douche 3, et après l'assemblage avec l'élément profilé 14, ce dernier aussi avec la branche contactant le sol 15. Un espace intermédiaire restant entre le bord de l'élément mural 5 et le plancher de douche 3 peut être obturé

de façon sécurisée contre la pénétration d'humidité par l'intermédiaire d'une masse de scellement 22.

Dans le mode de réalisation d'après la figure 6, un élément mural 5 a été affixé sur le support 1 de gauche. Une robinetterie 23 est contenue dans l'élément mural 5 permettant
5 d'utiliser cette région comme séparation de douche.

Sur les faces respectives du plancher de douche 3, des profilés muraux 36 ont été placés additionnellement. Ces profilés muraux 36 servent à la réception de parois de séparation 39. Les parois
10 de séparation 61 peuvent consister en parois de séparation 61 stationnaires ou aussi bien amovibles. L'utilisation additionnelle de parois de séparation 61 peut empêcher l'eau s'écoulant de la robinetterie 23 de déborder en dehors de l'enceinte de douche et cette eau est évacuée via un égout de sol 35.

Afin d'illustrer encore une fois l'universalité de la fixation de l'élément mural 5 référence est faite à la figure 7. Dans ce cas, vu l'absence des supports 1, il est visible que, les éléments muraux 5 sont agencés de façon distancée par rapport aux parties du bâtiment 2. Un espace restant derrière cet endroit peut être utilisé de différentes
20 façons. Dans un mode de réalisation préféré, il peut servir additionnellement à la fixation de conduites d'amenée 40 à la robinetterie 23. Cependant, il est aussi bien possible d'incorporer dans cet espace entre l'élément mural 5 et la partie du bâtiment 2 un dispositif d'illumination derrière les éléments muraux 5 aménagés
25 comme panneau en verre ou similaire.

La terminaison latérale de ces éléments muraux 5 agencés les uns contre les autres est formée respectivement par le profilé mural 36 dans lequel la paroi de séparation 61 respective est insérée. Un tel profilé mural 36 peut être aménagé tant comme profilé
30 stationnaire que comme profilé qui permet un pivotement de la paroi de séparation 61 insérée. En utilisant des joints, la paroi de séparation 61 peut être insérée dans le profilé mural 36 entre une branche de retenue et une branche de serrage.

La figure 8 représente une illustration découpée, contrairement à l'aménagement angulaire exécuté en figure 7 de deux
35

éléments muraux 5 agencés sous un angle l'un par rapport à l'autre, un assemblage d'angle 53 qui permet tout particulièrement d'exécuter d'une façon simplifiée les conduites d'amenées 40 transportant de l'eau sur la partie murale dans un coin. Pour ce faire, l'assemblage d'angle 53 est essentiellement aménagée de deux branches de serrage 54, 55 qui cependant ne se présentent pas sous un angle aigu, mais par un arrondi 63 dans la région angulaire. Les branches de serrage 54, 55, qui viennent en appui sur les faces arrières 37 et sur les faces avant 38 des éléments muraux 5, sont raccordés les uns aux autres par l'intermédiaire d'un élément de raccordement 58 lequel est utilisé plusieurs fois sur la hauteur des éléments muraux 5. Dans ce cas, l'élément de raccordement 58 est préférentiellement aménagé comme élément vissé et raccordé à un support de vis 57 qui se trouve dans une branche de serrage 54. Ce support de vis 57 peut aussi bien être formé comme un canal continu par exemple aménagé en matière plastique ou aussi en métal. De plus l'utilisation des branches de serrage 54, 55 permet d'exécuter de façon simple l'ajustage des éléments muraux 5 dans l'extension horizontale.

Comme illustré partiellement par la représentation des descriptions des figures, par l'apport du support 1 affixé du côté du mur et des profilés 6, 7 affixés à l'élément mural 5, un aménagement d'une installation pour l'hygiène du corps de tout type est possible. Il est ainsi possible de placer plusieurs éléments muraux 5 les uns à côté des autres et aussi bien les uns au-dessus des autres. En plus de l'enceinte de douche illustrée comme exemple et décrite ci-avant, il en est de même pour une baignoire. Pour un aménagement en relation avec une baignoire, il est aussi possible d'insérer les parois de séparation 39 à côté des profilés muraux 36 ou entre ceux-ci.

Dans le mode de réalisation selon la figure 1, contrairement au mode de réalisation selon la figure 3, il est possible de modifier la position originale des conduites d'amenée 40 transportant de l'eau sur la partie du bâtiment 2, c'est-à-dire derrière l'élément mural 5. Ceci est d'une grande importance surtout lors des travaux de rénovation, parce que des travaux de mortaisage à exécuter sur la partie du bâtiment 2 ne sont plus nécessaires.

Dans la réalisation selon la figure 1, le profilé 6 est posé en plus sur un profilé 51, lequel de sa part a été posé sur le sol 4. Une telle mesure permet, surtout lors des travaux de rénovation, de niveler les hauteurs exactes. Dans ce mode de réalisation selon la figure 1, la distance de la branche du sol 12 au mur du bâtiment 2 est exécutée plus longue afin d'avoir plus d'espace pour les conduites d'amenée 40. Cependant ceci peut être réalisé par une exécution raccourcie comme illustrée par la figure 2.

En un mode de réalisation, dans l'élément profilé 14 une réception de profilé 48 additionnelle est aménagée dans la branche contactant le sol, dans quelle réception des éléments d'étanchéité additionnels peuvent être insérés. La masse de scellement 22 forme la région avant vers le plancher de douche 3. L'utilisation additionnelle d'éléments d'étanchéité dans la branche contactant le sol 15 permet d'exécuter un étanchement additionnel ou alors seulement un étanchement individuel sans utiliser la masse de scellement 22.

La région supérieure du support est formée par un profilé 47, qui comprend une branche de retenue avant 26 ayant essentiellement une formation parallèle envers l'élément mural 5. L'entaille 25 en une exécution verticale est prévue entre la branche de retenue 26 et le reste du profilé. Une branche d'enclenchement 30 ayant essentiellement une exécution droite et étant une partie du profilé de raccordement supérieur 60 et étant essentiellement aménagée envers la branche de contact 27, coopère avec l'entaille 25 et la branche de retenue 26. Suivant la branche d'enclenchement 30 distancée, la branche de contact 27 est aménagée pour venir en contact sur la face arrière 37 de l'élément mural 5 et qui, via le raccordement 29, est raccordée à ce dernier. La partie supérieure extérieure dans la région d'un bord de verre 62 est aussi déterminée par l'intermédiaire de l'aménagement de l'enjambement 28 sur la face avant 38 de l'élément mural 5. Une branche 59, orientée vers la partie du bâtiment 2, part de la branche de contact 27 de sorte qu'un approfondissement est créé entre la branche 59 et la branche de contact 27. Cet approfondissement 49 sert à l'insertion du recouvrement 24 avec la branche 43 du profilé 27 au sein d'un approfondissement 50. Le recouvrement 24 permet

ainsi de créer une terminaison supérieure propre qui peut être équipée au choix de trous d'aération.

La figure 2 représente essentiellement le même aménagement du mode de réalisation préféré selon la figure 1. Dans ce mode de réalisation, le profilé 47 présente une branche 44 raccourcie qui est aménagée par analogie avec la branche raccourcie contactant le sol 12. Dans ce mode de réalisation, il est possible d'incorporer les conduites d'amenées 40 au sein de la partie du bâtiment 2 ou elles y ont déjà été incorporées.

Par ailleurs la figure 2 démontre que préférentiellement dans la région de la partie du bâtiment 2 une isolation 46 peut être installée. Un espace 42 peut être prévu entre l'isolation 46 et la face arrière 37 de l'élément mural 5, lequel espace peut être utilisé à des fins d'illumination ou similaires.

Comme démontré par la description des figures 1 et 2, dans ces modes de réalisation l'élément mural 5 est inséré par le haut dans les raccords supérieur et inférieur et repose ensuite au sol. Ceci peut tout particulièrement être utilisé s'il y a de l'espace suffisant au-dessus de l'élément mural 5. Contrairement à ce qui vient d'être expliqué, selon les exécutions des figures 3 et 4, une telle utilisation est possible par exemple avec des éléments muraux 5 s'étendant jusqu'au plafond de la salle en les insérant du bas vers le haut via la direction de mouvement 32.

25

30

NOMENCLATURE DES ELEMENTS PRINCIPAUX

	1	support
	2	partie du bâtiment
5	3	plancher de douche
	4	sol
	5	élément mural
	6	profilé
	7	profilé
10	8	élément intermédiaire
	9	raccordement
	10	fixation
	11	branche de raccordement
	12	branche du sol
15	13	saillie
	14	élément profilé
	15	branche contactant le sol
	16	branche de contact
	17	membre angulaire
20	18	approfondissement
	19	branche d'ajustage
	20	raccordement
	21	masse de scellement
	22	masse de scellement
25	23	robinetterie
	24	recouvrement
	25	entaille
	26	branche de retenue
	27	branche de contact
30	28	enjambement
	29	raccordement
	30	branche d'enclenchement
	31	profilé de raccordement
	32	direction de mouvement
35	33	direction de mouvement

	34	direction de mouvement
	35	égout du sol
	36	profilé mural
	37	face arrière
5	38	face avant
	39	profilé
	40	conduites d'amenée
	41	profilé de raccordement
	42	espace
10	43	branche
	44	branche
	45	saillie
	46	isolation
	47	profilé
15	48	réception de profilé
	49	approfondissement
	50	approfondissement
	51	profilé
	52	air
20	53	assemblage d'angle
	54	branche de serrage
	55	branche de serrage
	56	espace libre
	57	support vissé
25	58	élément de raccordement
	59	branche
	60	profilé de raccordement
	61	paroi de séparation
	62	bord de verre
30	63	arrondi

REVENDICTIONS

1°) Installation pour l'hygiène du corps avec un revêtement du côté du bâtiment de parties du bâtiment (2) par l'intermédiaire d'éléments muraux plats en forme de panneaux (5), qui sont pourvus de profilés (14, 31, 41, 60) agencés à l'arrière, lesquels sont raccordés de façon échangeable à un support monobloc (1) du côté du bâtiment.

2°) Installation pour l'hygiène du corps avec un revêtement du côté du bâtiment de parties du bâtiment (2) par l'intermédiaire d'éléments muraux plats en forme de panneaux (5), qui sont pourvus de profilés (14, 31, 41, 60) arrangés à l'arrière, lesquels sont raccordés de façon échangeable à un support monobloc (1) du côté du bâtiment, au moins un élément mural (5) étant équipé d'une robinetterie (23) transportant de l'eau.

15

3°) Installation pour l'hygiène du corps avec un revêtement du côté du bâtiment de parties du bâtiment (2) par l'intermédiaire d'éléments muraux plats en forme de panneaux (5), laquelle installation est agencée de façon échangeable du côté du bâtiment via deux profilés (6, 7, 47), agencés au moyen au moins d'un élément intermédiaire (8) raccordant, et avec un profilé de raccordement (31) ou (60) et un élément profilé (14), et en ce que le transfert des charges de l'élément mural (5) s'effectue via une branche contactant le sol (15) de l'élément profilé (14).

25

4°) Installation pour l'hygiène du corps avec un revêtement du côté du bâtiment de parties du bâtiment (2) par l'intermédiaire d'éléments muraux plats en forme de panneaux (5), laquelle installation est agencée de façon échangeable du côté du bâtiment via deux profilés (6, 7, 47) agencés au moyen au moins d'un élément intermédiaire (8) raccordant, et avec un profilé de raccordement (31, 41, 60) et un élément profilé (14), et en ce que le transfert des charges de l'élément mural (5) s'effectue via une branche contactant le sol (15) de l'élément profilé (14), et en ce que la face ou le bord supérieur de l'élément mural (5) est aménagé par un enjambement (28) qui est formé comme partie

35

du profilé de raccordement (31, 60) ou comme profilé (39) séparé avec un raccordement (40) vers le profilé (7), et par un enjambement (28) par dessus l'élément mural (5).

5 5°) Installation selon les revendications précédentes, caractérisée en ce que l'installation consiste essentiellement au moins d'un élément mural (5) avec lequel est agencée au moins une paroi de séparation stationnaire et/ou amovible (61).

10

6°) Installation selon les revendications précédentes, caractérisée en ce que l'élément mural (5) est équipé de décrochements pour la robinetterie (23).

15

7°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'installation consiste essentiellement au moins de deux éléments muraux (5) agencés l'un vers l'autre sous un angle ou en parallèle.

20

8°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que les éléments muraux (5) coopèrent entièrement ou partiellement avec une paroi de séparation stationnaire ou des parois de séparation (61) amovibles agencées sur leurs côtés libres, les parois de séparation (61) étant retenues du côté du bâtiment par l'intermédiaire au moins d'un profilé mural (36) ou par des ferrures.

25

9°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'installation est aménagée comme cloisonnement de douche avec un plancher de douche (3) ou une baignoire et au moins un élément mural (5).

30

10°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

caractérisée en ce que

le profilé mural (36) est aménagé comme profilé de serrage avec une
5 possibilité d'ajustement pour la partie stationnaire de la paroi de
séparation (39) ou comme support pour une porte pivotante.

11°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

10 caractérisée en ce que

le support (1) du côté du mur consiste essentiellement d'un profilé supérieur (7) ou (47) et d'un profilé inférieur (6) et au moins d'un profilé intermédiaire (8) les raccordant.

12°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

caractérisée en ce que

le profilé (7) présente une entaille (25) s'étendant éloignée du mur
essentiellement sous une inclinaison ou essentiellement en parallèle par
20 rapport à l'élément mural (5), laquelle entaille est délimitée à l'extérieur
par l'intermédiaire d'une branche de retenue (26).

13°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

25 caractérisée en ce que

le profilé de raccordement (31) présente un enjambement (28) aménagé
comme passant par dessus un bord en verre supérieur (62), partant
depuis une branche de contact (27) droite pour le raccordement à la
face arrière (37) de l'élément mural (5), à partir duquel sur la face
30 détournée de la face arrière (37) une branche d'enclenchement (30) en
saillie sous un angle complémentaire à l'extension de l'entaille (25) est
prévue pour venir s'engrener avec l'entaille (25).

14°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications
35 précédentes,

caractérisée en ce que

la course de l'entaille (25) est oblique vers le plancher (4) ou présente une course essentiellement parallèle par rapport à la branche de contact (16).

5

15°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

caractérisée en ce que

le profilé (6) présente une première partie d'une connexion par la forme dont la position est modifiable par rapport à l'élément profilé (14), et en ce que la branche contactant le sol (15) du profilé (14) est reculée par rapport à la face avant (38) de l'élément mural (5), et qu'une branche de contact (16) à raccorder à la face arrière (37) est aménagée sous un angle de 90° par rapport à elle, depuis laquelle une branche d'ajustage (19) fait saillie qui comporte la deuxième partie de la connexion par la forme.

15

16°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

20

caractérisée en ce que

la connexion par la forme entre le profilé (6) et l'élément profilé (14) est aménagée par l'intermédiaire de saillies (13) et d'approfondissements (18) aménagés de façon complémentaire.

25

17°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

caractérisée en ce que

le profilé de raccordement (60) consiste essentiellement en une branche de contact (27) pour le raccordement à la face arrière (37) de l'élément mural (5) depuis lequel profilé partent respectivement une branche d'enclenchement (30) et une branche (59).

30

18°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes,

35

caractérisée en ce que

la branche d'enclenchement (30) s'interpose entre l'entaille (25) depuis le haut.

5 19°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'un recouvrement (24) peut être placé au-dessus du profilé (47) et de la branche (59) du profilé de raccordement (60).

10 20°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que les profilés (14, 31, 41 60) s'étendent essentiellement sur toute la largeur de l'élément mural (5) et sont raccordés à l'élément mural (5) au
15 moyen d'assemblages collés ou d'un assemblage vissé.

21°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que
20 l'élément mural (5) en forme de panneaux consiste en métal ou en bois ou une matière translucide ou opaque, telle que le verre ou la matière plastique.

25 22°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'élément mural (5) en forme de panneaux consistant en verre ou en matière plastique présente sur sa face arrière (37) une surface qui est recouverte par un collage, sablée, gravée à l'acide, plaquée ou imprimée.

30 23°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que dans l'espace entre le mur (2) et l'élément mural (5), se trouve au moins
35 un dispositif d'illumination et/ou un isolement (46).

24°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que plusieurs des éléments muraux (5) peuvent être agencés les uns à côté et/ou par dessus des autres.

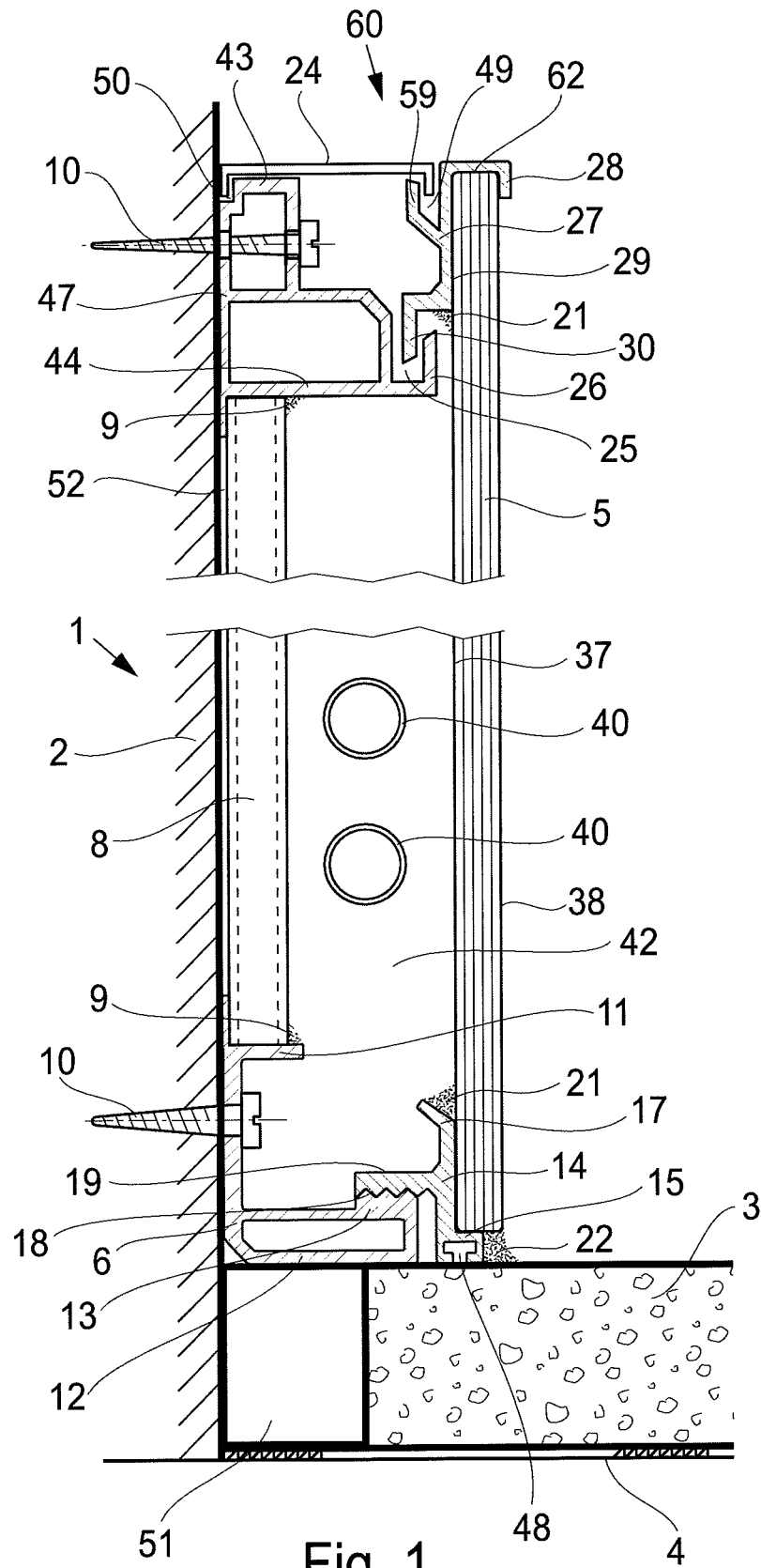
25°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que deux éléments muraux (5) arrangés sous un angle sont raccordés entre eux par l'intermédiaire d'un assemblage d'angle (53).

26°) Installation selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisée en ce que le support (1) consistant de profilés (6, 7) et au moins de deux éléments intermédiaires (8) forme un cadre ou similaire qui est statiquement stable.

20

25

1/8



2/8

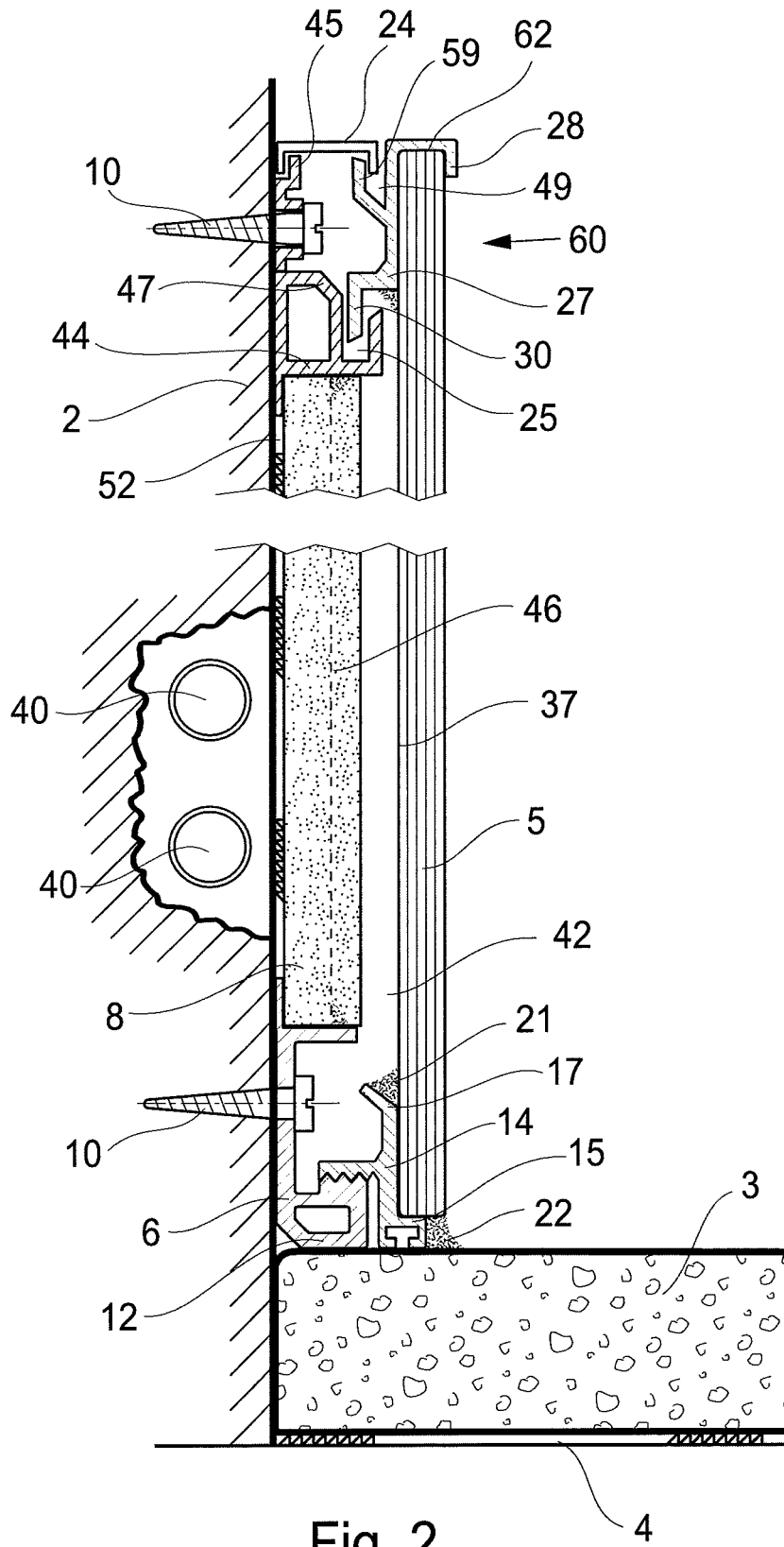


Fig. 2

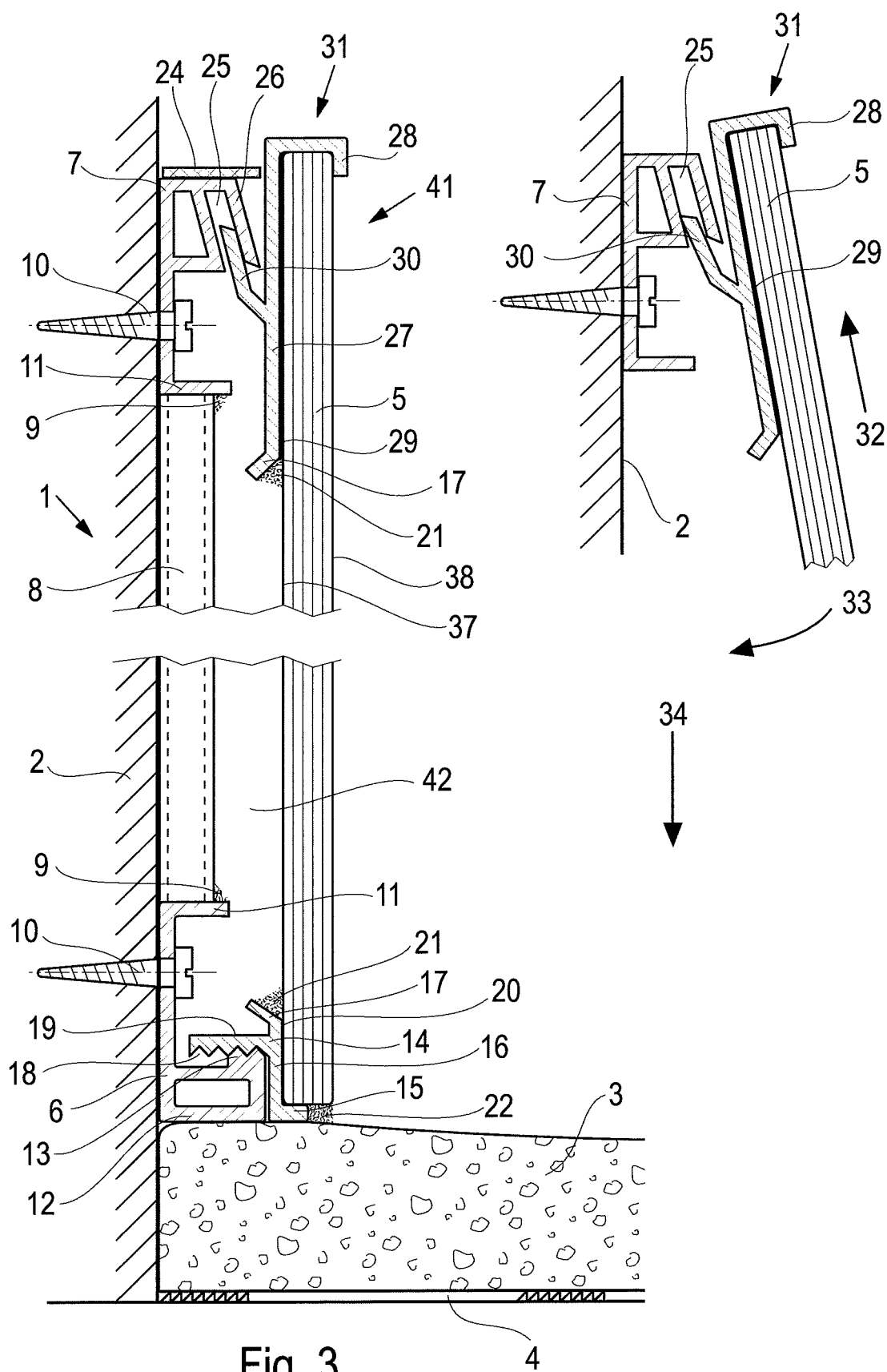
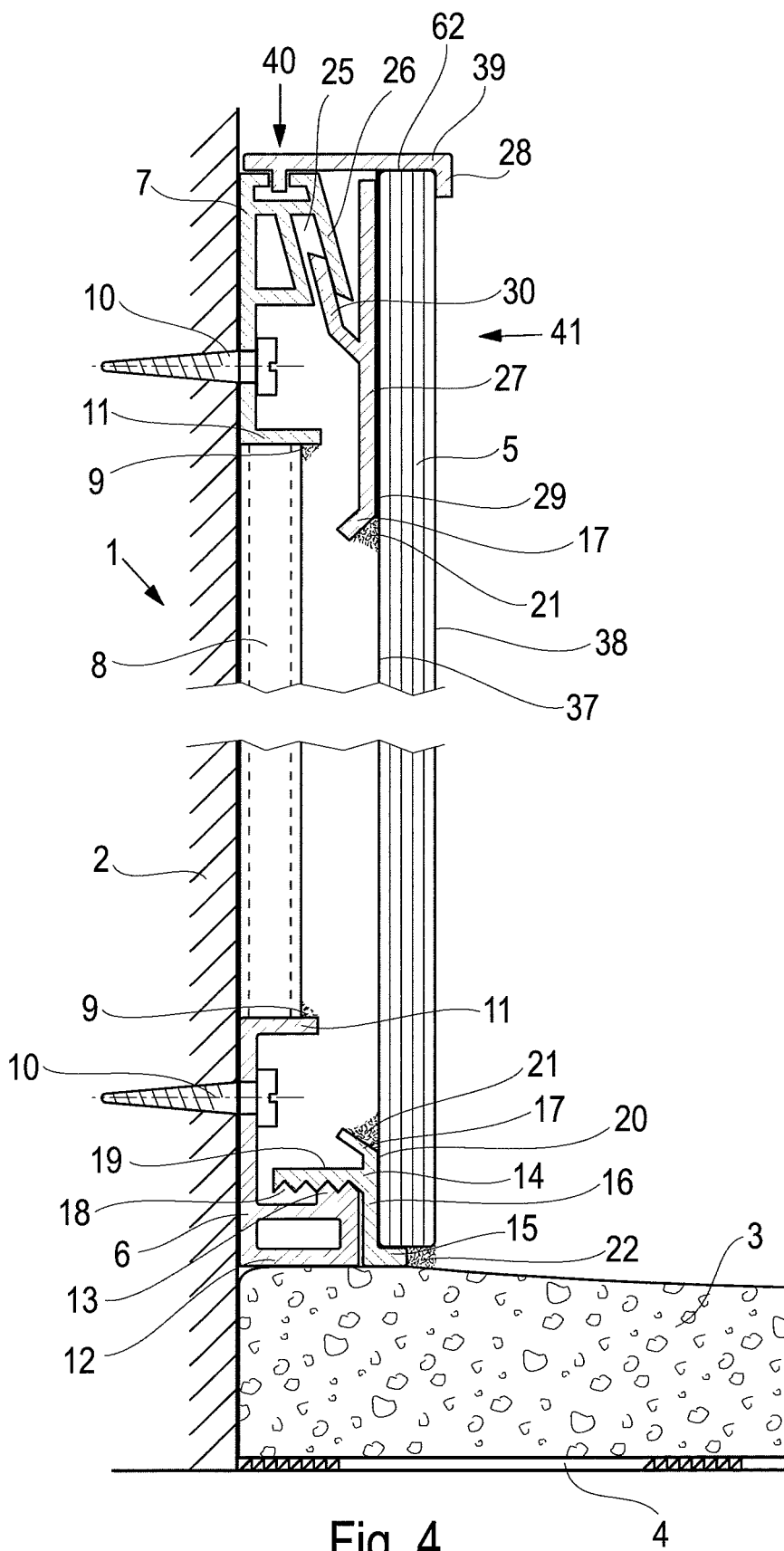


Fig. 3



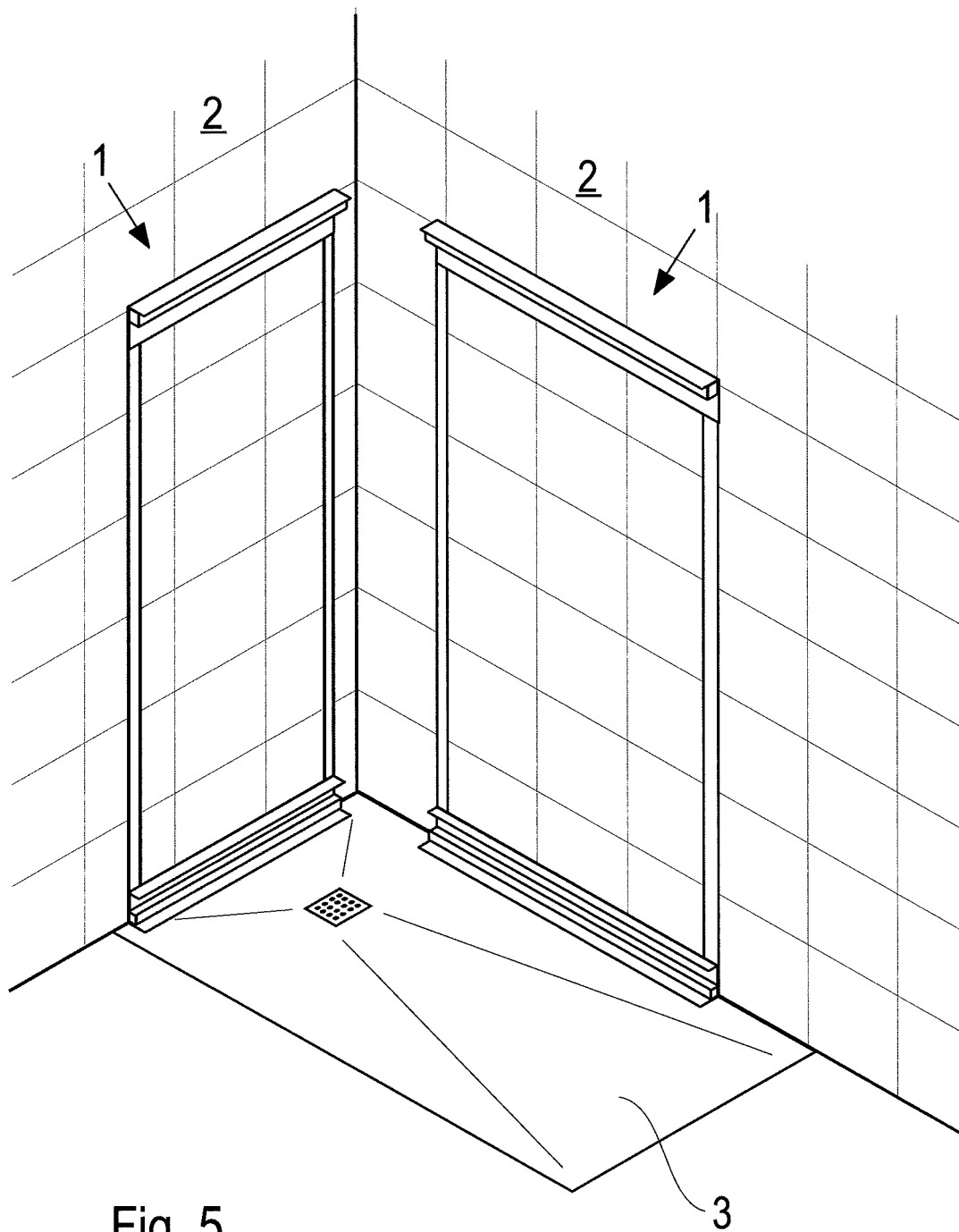


Fig. 5

6/8

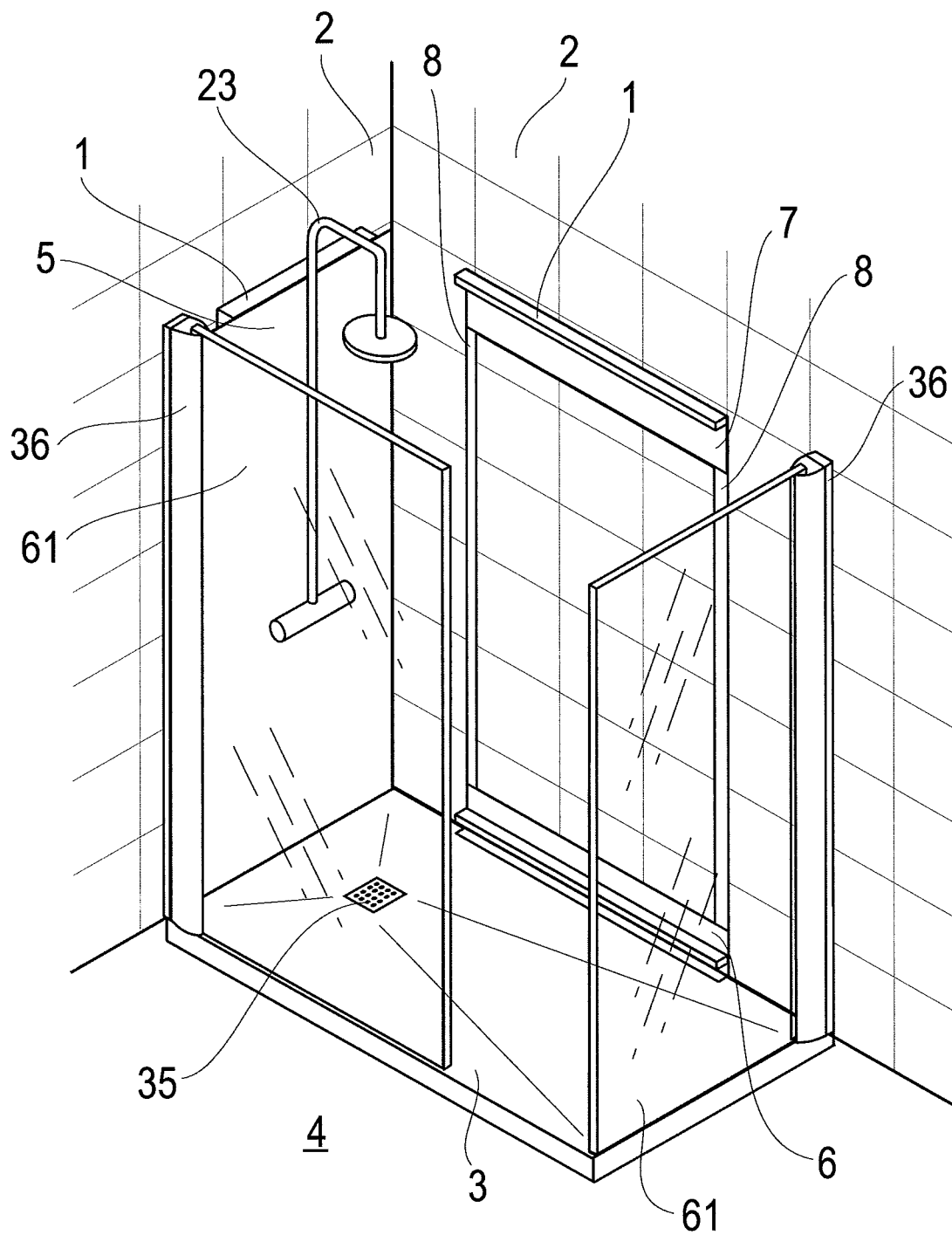
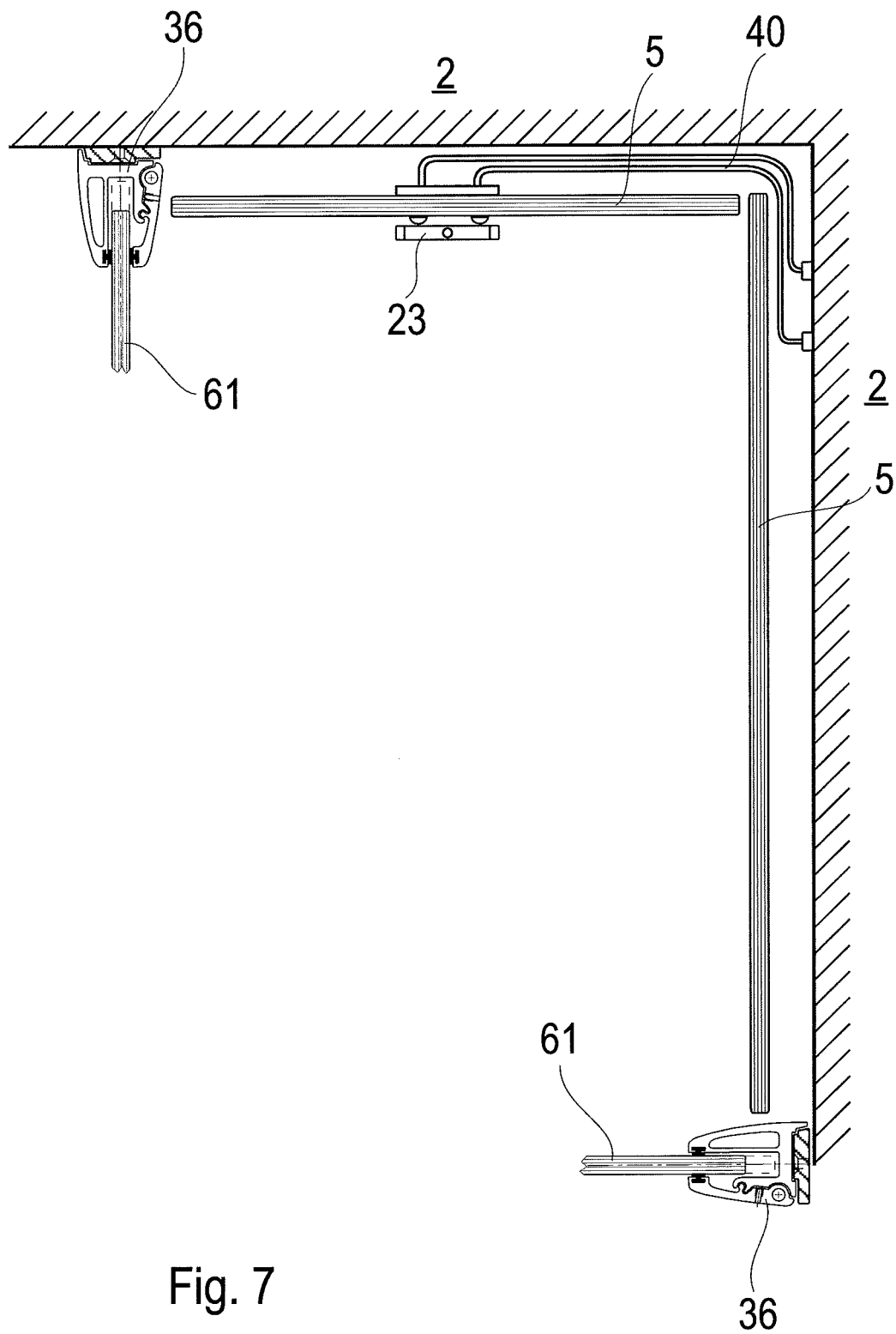


Fig. 6

7/8



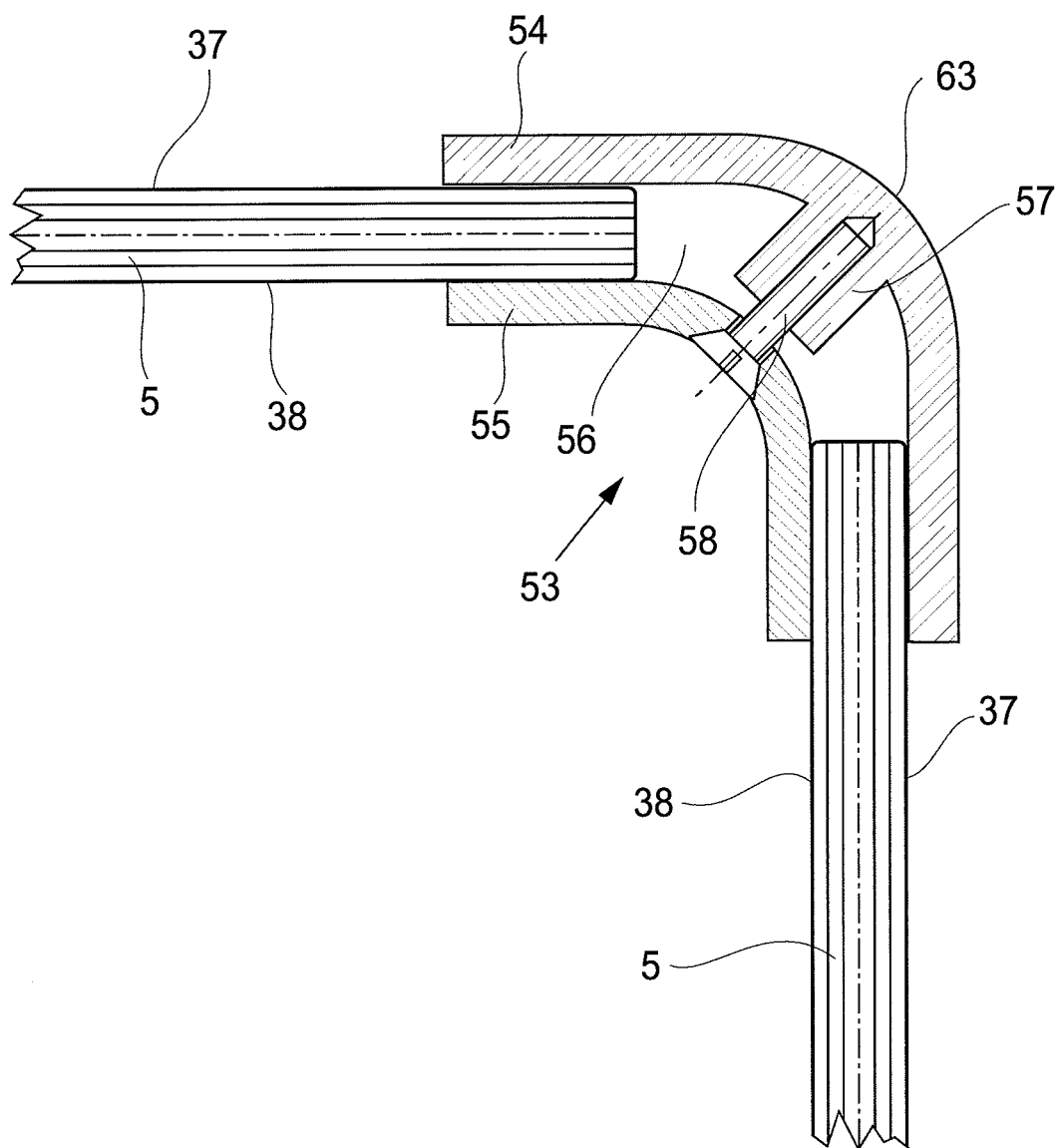


Fig. 8